

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons...»

## CHÂTEAUBRIANT

Journal de l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leur Amis

Fondateurs: Étienne LEGROS et Mathilde GABRIEL-PÉRI

Siège: 4, rue de Jouy 75004 Paris - Téléphone: 06 10 98 84 15

E-mail: anffmrfa@gmail.com Site internet: www.familles-de-fusilles.com

N° 262 - 3e trimestre - 30 septembre 2017

## Migration de notre journal vers notre site familles-de-fusilles.com

ommencons par les bonnes nouvelles. Notre cérémonie d'Ivry le 14 octobre dernier s'est bien déroulée, en présence de représentants de 5 ambassades (Etats Unis, Australie, Tunisie, République Democratique du Congo, Suède) et d'une dizaine d'associations. De plus, nous avons réussi à maintenir nos hommages annuels aux fusillés du 15 décembre comme vous pourrez le voir. C'est le principal car une association sans activité n'a plus de raison d'être.

Maintenant, les mauvaises... Notre association est comme vous le savez en difficulté financière et nous avons été obligés en cette fin d'année de réduire drastiquement nos dépenses. Ces restrictions ont porté essentiellement sur 3 postes du budget : les gerbes déposées en notre nom dans les cérémonies depuis juin dernier, les frais de location et le journal. La réduction des dépenses de gerbes s'est faite en grande partie par la prise en charge financière par nos adhérents que nous remercions. Notre association a pu ainsi continuer à paraître dans les cérémonies patriotiques. La réduction des frais de location s'est faite par la résiliation à compter du premier octobre de notre bail. Cette mesure qui avait été jugée prioritaire à notre dernière Assemblée Générale atteindra son plein effet à partir de janvier prochain puisque nous n'avons pu comme nous l'espérions résilier notre bail fin juin. Enfin, nous avons dû abandonner dès ce numéro d'octobre 2017 (n°262) l'impression de notre journal Châteaubriant. Ce n'est que moindre mal puisque nous continuons à réaliser le journal et que nous allons le mettre sur notre site informatique familles-de-fusillés.com. Donc vous pourrez continuer de le consulter et, pour ceux qui nous ont fourni une adresse mail, le recevoir... J'en profite pour remercier la vigilance de notre trésorier qui nous a évité le pire et David Beau qui réalise des travaux pour notre association et qui nous a proposé de réduire ses prestations. Les remèdes à notre situation sont connus : trouver un hébergement gratuit, augmenter le nombre de nos subventions par les collectivités, rechercher d'autres financements (fondations, legs, dons...), augmenter le nombre de nos adhérents, chercher de l'aide auprès de nos associations ami(e)s, notamment celles que nous avons aidées dans le cadre de la gestion du leg Pierrain... Nous allons dans les mois qui viennent aller dans toutes ces directions et nous pourrons faire un nouveau bilan en fin d'année avant notre Assemblée Générale du samedi 3 février 2018. Il va aussi de soi que chacun d'entre nous peut participer à nos efforts en faisant la promotion de notre association, en participant à nos activités de fin d'année ou en cherchant aussi des aides. Les petits ruisseaux font les grandes rivières et nos besoins ne sont pas pharaoniques, autour de 15 000 € de plus par an si l'on veut garder une activité à notre niveau actuel.

Jean DARRACQ, Président de l'ANFFMRF-A

#### **SOMMAIRE**

#### Éditorial

p.1 - Migration de notre journal vers notre site internet

#### Vie de l'association

p.2 - Disparitionde Jacqueline Timbaud

#### **Commémorations**

p.3 - Mont-Valérien

p.4 - Chatenay-Malabry

p.4 - Maillé

p.5 - Tulle

#### **Histoire**

p.6 - Les résistants fusillés

#### Vie pratique

p.8 - Les poses de plaques commémoratives

### **ANFFMRF-A**

4 rue de Jouy 75004 Paris

M° Saint-Paul ou Pont-Marie Bus 69, 76, 96

Tel: 06 10 98 84 15

#### **Site internet**

www.familles-de-fusilles.com

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail à anffmrfa@gmail.com

### **Disparition de M<sup>me</sup> Jacqueline Timbaud**



ous sommes profondément touchés, tristes. Nous nous sentons orphelins, Jacqueline Ollivier-Timbaud, notre présidente d'honneur, nous a quittés le 26 juillet 2017 à 89

Très jeune, avec sa mère Pauline, elle participa à la vie de notre association – créée en 1944 – et à celle de l'Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé-Aincourt et, de ce fait, a emporté beaucoup de nos souvenirs : les cérémonies, les rencontres avec les enfants et les familles de fusillés, mais surtout tout ce qui concernait les fusillés et les messages qu'ils nous ont laissés, une partie de notre mémoire s'en est allée.

Elle était très attachée à nos associations en souvenir de son père, Jean-Pierre Timbaud, secrétaire du syndicat des métaux CGT et militant communiste fusillé le 22 octobre 1941 avec 26 de ses camarades à la sablière de Châteaubriant, mais aussi pour honorer les nombreux fusillés qui, comme lui, ont donné leur vie pour que la nôtre soit heureuse.

Elle a suivi le chemin qu'il a tracé et transmis - aux jeunes, entre autres - les idéaux des résistants fusillés pour que la France soit un pays libre où chacun se sentirait heureux.

Nous ne t'oublierons pas, Jacqueline. Et nous embrassons bien affectueusement Maryse, ta fille, et sa petite famille pour les soutenir dans ces moments douloureux

Michèle Gautier

#### À VOS AGENDAS

7 octobre 2017 Aincourt

**7 octobre 2017**Camp du Ruchard

21 octobre 2017 Exposition CNR au Musée de Châteaubriant

22 octobre 2017 Châteaubriant - 10h à La Blisière, 14h à la Clairière

**22 octobre 2017** 14h30 : camp de Souge

## Samedi 14 octobre 2017 Ivry-sur-Seine

Cérémonie d'Hommage aux Résistants Fusillés dans la Région Parisienne et inhumés au Carré Militaire du Cimetière parisien d'Ivry

Rendez-vous à 14h45 devant l'entrée du cimetière parisien d'Ivry

1<sup>er</sup> décembre 2017 Colloque

2 ou 9 décembre 2017 Cérémonies des fusillés du 15 décembre à la Mairie du IV<sup>e</sup> arrdt de Paris

> 16 décembre 2017 Donnemarie (28) Hommage à René Perrouault

IMPORTANT
Pour nous joindre
veuillez noter
notre nouveau
numéro de téléphone :
06 10 98 84 15

## Mont-Valérien, 3 juin 2017

e ciel est menaçant et donne un sentiment de tristesse supplémentaire. Malgré la date situé en plein week-end de la Pentecôte près de 600 personnes ont fait le déplacement pour participer à la cérémonie d'hommage aux fusillés du Mont Valérien.

Préparée durant l'année scolaire sous la direction des comédiens des Tréteaux de France dont le directeur est Robin Renucci (photo 1), l'évocation historique « Promotion Liberté » débute. Les trois classes du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers mettent toute leur fougue pour nous faire revivre l'engagement des jeunes dans la Résistance (photo 2). Il faut saluer la performance de Evelyne Loewe, l'auteure des textes, celle des acteurs qui ont encadré les lycéens lors des répétitions et enfin les lycéens eux-mêmes, qui donnent vie à leurs personnages. Une très grande réussite, saluée par tous les spectateurs qui, spontanément, se sont tous levés pour applaudir.

Puis se déroula la partie officielle en présence des représentants du Préfet des Hauts-de-Seine, du Ministre des Armées, de la Directrice de l'ONAC et de nombreux élus territoriaux (photo 3). Il faut souligner la présence d'élèves de collèges de Noisy-le-Grand ainsi qu'une délégation du lycée Allemand de Paris. 36 gerbes furent déposées alors que la Musique des Gardiens de la Paix de Paris interprétait la Marche de la 2º DB, Le Chant des Partisans et La Marseillaise.

La cérémonie prit fin dans la clairière des fusillés (photo 4) avec la lecture par les comédiens des Tréteaux de France de lettres de Fusillés et l'interprétation par la Chorale Populaire de Paris de l'Affiche Rouge, du Chant des Partisans et de La Marseillaise.

Pour terminer l'après-midi, une partie de l'assitance était présente au ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe (photo 5).

Georges DUFFAU-EPSTEIN











## 8 Mai 2017 - La vallée aux loups, Chatenay-Malabry

l'initiative de l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont Valérien et de l'Ille-de-France et de la ville de Chatenay-Malabry, une plaque mémorielle a été inaugurée le 8 mai 2017 sur le site de l'exécution. Financée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, elle rappelle le sacrifice de trois résistants exécutés à la Vallée aux Loups. Louis Robert Pelletier, fusillé le 9 août 1941, Samuel Tyszelman et Henri Gautherot, fusillés tous les deux le 19 août 1941, ont enfin droit à l'hommage qui leur est dû sur leur lieu

de martyr. Des allocutions furent prononcées par M. Siffrédi, maire de Chatenay-Malabry et Georges Duffau-Epstein. Puis des élèves du lycée Emmanuel Mounier ont lu leurs dernières lettres. Une très nombreuse assistance était présente dont les familles de Louis-Robert Pelletier et d'Henri Gautherot. Une adhérente de MRJ-MOI représentait la famille de Samuel Tyszelman.

À partir de 2018, cet hommage se déroulera tous les ans à l'occasion du 8-Mai.

Georges DUFFAU-EPSTEIN

## Maillé, 73 ans après le massacre

août 1944. Une unité de soldats allemands entoure le village et, pendant trois heures, une centaine de SS massacrent hommes, femmes, enfants, nourrissons et animaux : 124 personnes dont 50 enfants de moins de 15 ans. « Tout ce qui bougeait a été tué » témoigne un rescapé.

Une cérémonie commémorative salue leur souve-

nir chaque 25 août. Nous y étions avec le drapeau du comité tourangeau de notre association des Familles de Fusillés et Massacrés. On a noté présence de nombreux officiels notamment comme chaque année - celle du maire d'une autre commune martyre, Oradour-sur-

A LA MEMORE

DES 124 VICTIMES

DU MASSACRE DU 25 AOUT 1944

WITH A STATE OF THE PROPERTY OF TH

Glane et celle d'un représentant de l'ambassade d'Allemagne. Après le dépôt de très nombreuses gerbes, la lecture des noms des 124 victimes devient de plus en plus poignante.

Dès 1945, le conseil municipal, avec l'aide d'un couple américain, lance la reconstruction. Il ne reste pas trace du massacre, mais des symboles : une statue sur la Nationale 10, le monument aux morts du cimetière et la Maison du souvenir. Le silence a entouré ce crime jusqu'à la diffusion en 2004 du documentaire *L'autre* 

25 août, réalisé à l'occasion des 60 ans de la tragédie. Des recherches historiques sont alors entreprises, tant en France qu'en Allemagne. Un procureur se rend à Maillé pour retenir des témoignages. Mais « faute d'éléments, le dossier est classé en novembre dernier » !

Un survivant (chez sa grand-mère ce jour-là - une ferme à 2 km du bourg), Serge Martin, président

de l'Association pour le souvenir de Maillé, raconte dans une interview: « J'avais 10 ans. Une semaine après le drame, j'ai voulu aller voir. Tout ce qui restait de la maison, c'était ma tirelire. Je ne sais pas s'il existe un mot pour décrire ce que i'ai ressenti ». Toute sa vie, il a tenu à

témoigner et continue notamment auprès des classes, en hommage aux victimes, « en racontant, on les fait un peu revivre » dit-il.

Au delà des commémorations, il nous reste aujourd'hui à mener un combat pour que de tels faits ne puissent se renouveler, à lutter contre ce qui a rendu possible cette barbarie, ce fascisme. Nous devons être fiers de croire encore à la dignité humaine.

H.B.

## Tulle, juin 2017



ulle n'oublie pas ses martyrs, les 8 et 9 juin 2017 des manifestations commémoratives soigneusement préparées se sont succédées aux divers endroits de la préfecture corrézienne où l'occupant nazi, pendant ces deux jours de juin 1944, fit régner la terreur.

Le jeudi 8 juin, sous la présidence du Préfet de la Corrèze, Bertrand Gaume, hommage a été rendu aux 18 garde-voie lâchement assassinés devant la gare de la ville par des éléments de la garnison allemande et aux six résistants de l'AS du corps franc de Tulle, tombés au combat à l'arrivée de la sinistre division Das Reich.

Le vendredi 9 juin, les cérémonies ont débuté tôt le matin au collège Clémenceau devant près de 400 élèves attentifs au récit du drame des 99 pendus et des 101 déportés non revenus des camps de concentration. Dans une atmosphère pleine d'émotion, les élèves entonnèrent l'hymne national repris en cœur par l'assistance, temps très fort et poignant porté par cette jeunesse scolaire très motivée.

Au cours de la matinée, les honneurs furent rendus aux martyrs des deux usines d'armement de la ville dont la manufacture d'armes à l'époque était placée sous le contrôle de l'occupant.

A 17h, place Smolensk le traditionnel cortège (environ 800 à 900 personnes), s'est formé en silence pour prendre la direction du Haut lieu de Cueille appelé également le champ des Martyrs, puis débuta une marche de deux kilomètres en direction de Brive.

Les élèves des écoles, le Comité des Martyrs, les associations d'anciens combattants, résistants, déportés et les autorités civiles et militaires ont pris place devant les trois stèles où sont gravés les noms des 200 martyrs.

Participaient aux cérémonies M. Richard Barsth président des Landers de moyenne Franconie et M. Wilfried Krug, consul d'Allemagne à Bordeaux. Le Chant des Partisans fut remarquablement interprété par le chœur des élèves du lycée Edmond Perrier. Une vingtaine de gerbes y compris celle de l'ANFFMRFA ont fleuri les stèles. François Hollande, qui assistait en simple citoyen aux cérémonies, a tenu à déposer une gerbe avant d'aller saluer les porte-drapeaux.

De coutume, il n'est pas prononcé de discours lors des cérémonies. Le recueillement est total, chacun prenant la mesure du drame horrible que vécut Tulle ce 9 juin 1944.

Ce silence a un sens profond. Il est synonyme d'opposition au fanatisme et aux idéologies totalitaires qui s'exercent encore en ce bas monde.

Paul MONS

#### **NOTRE PEINE**

Paul Mons, adhérent de notre association est décédé peu après l'envoi de ce dernier article. Il était vice-président du Comité des martyrs de Tulle, président du Mémorial Corrézien de la Résistance de la Déportation et des Martyrs. Il était membre actif de la commission Mémoire de l'Odac-vg et membre du comité départemental des deux guerres mondiales. Il témoignait dans les écoles et il a écrit deux livres : En France, la Das Reich fit la guerre aux civils (éditions Ecritures 2004) et La folie meurtrière de la division Brehmer (Mars-Avril 1944) Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne (éd. les Monédières 2016)

## Cascade du Bois de Boulogne, 20 août 2017

oût 1944, après le débarquement en Normandie, les troupes alliées approchent de Paris. Les jeunes résistants sont impatients de passer à l'action. Ils ont besoin d'armes. Un agent de la Gestapo va leur tendre un piège et le 16 août 1944, 35 jeunes sont arrêtés et fusillés près de la cascade du Bois de Boulogne. Ils appartenaient à divers groupes de Résistance : FTPF, OCM, Jeunesse Étudiante Chrétienne et étaient originaires de communes de la région parisienne. La barbarie nazie n'a pas fait de différence, ils ont tous été exécutés.

Ce dimanche 20 août 2017, à l'initiative des Mairies de Paris, Boulogne-Billancourt et Chelles, comme tous les ans, un hommage solennel leur était rendu sur les lieux mêmes du massacre. Un public très nombreux a écouté les interventions des élus de Paris, Chelles et Boulogne-Billancourt. Puis, l'historien Fabrice Grenard resitua l'événement dans son contexte historique. La Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de Police de Paris assurait la partie musicale. Après le dépôt de nombreuses gerbes, le maitre de cérémonie, Robert Créange, a lu des poèmes et des lettres de fusillés.

Une cérémonie digne et utile, car les idées négationnistes reviennent sur le devant de la scène et nous devons les combattre sans relâche par tous les moyens.

Georges DUFFAU-EPSTEIN

## COMMÉMORATION

# Une mémoire toujours vive

«Les témoins disparaissent, la mémoire s'estompent », lance Madeleine Charitas-Warocquier devant la stèle des cinq résistants fusillés à la Citadelle. Lors de la cérémonie en hommage d'Alfred Veron, Fernand Gouverneur, Alfred Legros, Roland Le Gal et Jean Bodechon, tous les cinq fusillés dans la fleur de l'âge par des Allemands revanchards, le 3 septembre 1944.

Elle a d'abord rappelé pourquoi le sort de ces cinq jeunes calaisiens marque toujours les esprits, 73 ans jour pour jours après qu'ils aient été fusillés. D'abord parce que la sentence de mort était tombée « sans comparution devant un tribunal militaire », suite à « un ordre venu d'on ne sait où. »

Ensuite parce que les Allemands avaient tenté de camoufler l'exécution, laissant les familles des victimes dans l'ignorance du sort de leurs enfants trois longues années. Et puis parce que même alors, la justice n'a jamais vraiment été faite. Comme trop sou-



Des membres des familles des fusillés ont fleuri la stèle en mémoire de leurs ancêtres.

vent, la volonté de tourner la page, voire des considérations politiques inavouables dans un contexte de guerre froide, ont permis à des criminels de guerre allemands de s'en tirer à bon compte... « Un tribunal militaire a fini par condamner trois officiers allemands à des peines de prison avec sursis, qu'ils n'ont pas effectué entièrement, à l'indignation des familles et du maire de Calais de

l'époque, Gaston Berthe... », rappelle Madeleine Charitas.

La ville de Calais, en tout cas, n'a pas oublié: outre le fait que les cinq jeunes hommes ont donné leurs noms à autant de rues calaisiennes, la cérémonie se déroule immuablement chaque année, devant les représentants du conseil municipal et des associations d'anciens combattants.



Mme Madeleine Charitas-Warocquier



Photos: Photos Calais Nostalgie

### 73<sup>e</sup> Anniversaire du massacre d'Oradour sur Glane

e samedi matin 10 juin 2017, la commémoration s'est déroulée en présence du président de la république Emmanuel Macron II en avait fait la promesse lors de sa visite privée pendant la campagne présidentielle. En fait, il a rejoint le cortège avant l'entrée dans l'église, accompagné de Robert Hebras le dernier survivant des rescapés de la fusillade dans la grange Laudy, qui l'avait déjà accompagné lors de sa visite du 28 avril.

Avec beaucoup d'émotion, une nouvelle fois Robert Hebras a évoqué le supplice des femmes et des enfants. Puis deux filles de survivants ont déposé une gerbe devant l'autel avant la minute de silence demandée par Camille Senon.

Ensuite la commémoration s'est déroulée sur l'esplanade du mémorial où attendaient sous un soleil de plomb 400 enfants venus d'écoles de tous les coins de France, entourer les écoliers d'Oradour et une classe de Limoges.

Le président de la république avait tenu à cette présence des enfants auxquels il s'est adressé : « Jeunes filles, jeunes gens, les enfants... Tout ne se vaut pas. La parole d'un rescapé d'Oradour pèse plus qu'une autre. Sans cesse nous devons raviver la flamme du souvenir et lui donner sens. C'est pourquoi j'ai voulu que vous soyez présents ici aux cotés des enfants d'Oradour et de Limoges, vous centaines d'enfants d'écoles de France. Pour que la mémoire soit transmise dans sa substance dans la vision des

ruines, des tombes, des noms... parce que vous aurez vu les lieux de vos yeux, parce vous aurez serré la main du dernier rescapé. C'est ainsi que se perpétue le fil de l'histoire... J'ai voulu que vous deveniez vous aussi des témoins et plus encore, des consciences. Elle est notre seul recours. Rendons la forte, vigilante, intransigeante » poursuit-il célébrant les valeurs « bien fragiles » du droit, de la justice, de la dignité, de la paix mais aussi du respect, la tolérance, l'humanité. « Vous êtes les dépositaires des valeurs humanistes de la France. Défendez-les... Ne supportez pas que soient attaqués ou repris un seul des espaces conquis par nos luttes communes. N'acceptons pas que les fruits de nos victoires qui s'appellent République, démocratie, droits de l'homme et du citoyen, liberté, égalité, fraternité soient menacés ou contestés par les apôtres du néant fanatiques et extrémistes de toute figure... En décidant de ne plus nous souvenir, de ne plus nous battre, nous prendrions le risque coupable de répéter l'histoire »

Ensuite a eu lieu le dépôt des dizaines et dizaines de gerbes, dont celle de notre association, sur le mémorial puis le président a tenu à se recueillir et saluer les représentants des familles devant le tombeau des martyrs.

Etaient présents les représentants de très nombreuses villes martyres Tulle, Maille... ainsi que l'ambassadeur d'Allemagne, la députée de Dachau... et de nombreux élus et personnalités.



Le Pésident de la République écoute Robert Hébras, le dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane par la division SS Das Reich. (AFP/STEPHANIE MAHE)

## Cérémonie de Beaucoudray, 25 juin 2017



Photo: Ouest-France

e dimanche 25 juin 2017 a été célébrée une cérémonie émouvante en hommage aux onze Résistants fusillés le 15 juin 1944 par les Allemands dans un herbage de Beaucoudray au lieu-dit l'Oiselière-de-Haut, où est érigé le monument. Les corps ont été exhumés le 31 août 1944 et cette année marque le 70ème anniversaire de l'inauguration du monument qui a eu lieu le 15 juin 1944 en présence des autorités militaires, civiles, religieuses, des familles de fusillés et des habitants des communes voisines.

Pour le 73<sup>ème</sup> anniversaire, une cérémonie religieuse célébrée par le père Ourry a eu lieu dans l'église de Beaucoudray en présence de porte-drapeaux et de la musique de Moyon-Percy. Deux enfants ont déposé des fleurs sur les tombes de Ernest Hamel et de André Patin. Après, la cérémonie au monument s'est faite en présence d'une quarantaine de porte-drapeaux et des personalités civiles et militaires. Cérémonie animée par Monsieur Paul Housset. M René Duclos, Président du Comité des fusillés,

a fait une allocution et remercié les personnes ptésentes. Monsireur Fabrice Rosay, sous-prefet de la Manche, a évoqué le drame des onze fusillés âgés de 18 à 48 ans en leur rendant un vibrant hommage. La chorale Ville-Beau-Son et les enfants ont chanté le Chant des Partisans et la musique de Moyon-Percy a interprété la Marseillaise. Cecile Crouzeau a lu un poème : « Aux patriotes » écrit par Madeleine Guérin, résistante. Etaient également présents : M. Philippe Bas, ancien ministre (avec Simone Veil), Président du Conseil départemental de la Manche, M. Philippe Gosselin, député, Mme Marie-Pierre Fauvel, conseillère départementale, Mme Florence Mazier, conseillère régionale représentant M. Hervé Morin, M. Michel de Beaucoudray, maire de Beaucoudray, et Mme Liliane Jamard, maire de Villebaudon ainsi que des représentants de la Poste et de la Gendarmerie. Après le dépôt des 9 gerbes et des bouquets par les enfants, la cérémonie s'est terminée par un envol de pigeons et de deux colombes.

Cecile CROUZEAU

#### Les fusillés de 1940 à 1944

uste après la guerre, la dénomination de « fusillés » était peu précise et comportait des résistants morts aux combats, des déportés, des otages... comme en témoignent les publications de Lettres de fusillés, recueil de lettres de fusillés et déporté(e)s. Aujourd'hui, après plus de 70 ans et la disparition de nombreux acteurs et témoins, la guerre est rentrée dans le domaine des historiens. Ceux-ci sont obligés de se forger un cadre pour pouvoir travailler avec riqueur. Après la mise à jour des listes de déporté(e)s, l'étude de la répression et notamment des listes de fusillés ont pris de l'ampleur il y a une vingtaine d'années pour aboutir au Dictionnaire des fusillés et au site dédié dans le cadre du « Maitron » (1).

#### Près de 20 000 morts

Dans un premier temps, les victimes de la répression ont été répertoriées en différentes catégories adaptées à leur parcours : fusillé-otage, fusillé après condamnation, fusillé exécuté, massacré. Les fusillés sont les condamnés à mort par les tribunaux allemands ou vichystes et passés par les armes. Les otages sont des fusillés sélectionnés par les allemands après des attentats contre les troupes d'occupation. La plupart sont extraits de centres d'internement après avoir été condamnés par les Allemands ou le régime de Vichy à des peines de prison ou de travaux forcés. Les exécutés sont des résistants mis à mort sans être jugés comme par exemple les maquisards prisonniers. Les massacrés sont les victimes, souvent sans rapport direct avec la Résistance, victimes d'exactions de l'armée allemande ou de groupes français comme la milice ou les collaborateurs. À ces catégories principales, il faut rajouter les quillotinés, les morts sous la torture ou suicidés et les femmes (voir Châteaubriant n°261). Ces différentes catégories ne sont pas parfaites et peuvent être poreuses. Notre association, qui a participé au dictionnaire, s'est efforcée d'élargir au maximum les catégories pour n'oublier personne conformément à sa vocation. Il est évident que les définitions des fusillés et des otages-fusillés sont les mieux caractérisées, d'autant plus que les victimes ont souvent eu un parcours commun : arrestation, procès ou décision administrative, internement. Elles ont servi de base au

dictionnaire imprimé. Il s'élargit maintenant dans sa version électronique à l'ensemble des catégories. Ces définitions admises ont été confrontées aux conditions de la guerre. D'abord, le nombre de victimes a été établi : 3 100 fusillés à la suite d'une condamnation à mort, 814 otages, 200 fusillés par la milice, soit un total voisin de 4 100 personnes. Ce sont les chiffres de la répression judiciaire auxquels il faut ajouter 420 otages fusillés en 1944 répondant aux critères annoncés ci-dessus et les quillotinés. Le total est proche de 4 500. Si on y ajoute l'estimation de 12 000 résistants tués dans le cadre de la « lutte contre les bandes » en 1944, on arrive à près de 17 000 victimes. Chiffres incomplets car il n'existe pas encore de statistiques pour l'ensemble des populations civiles victimes de massacres, exactions ou exécutions sommaires. Les évaluations couramment retenues aujourd'hui sont autour de 20 000 morts.

#### Des zones et des politiques différentes

Les fusillades varient selon la zone. On comprend très bien qu'il n'y ait pas eu d'exécution d'otage dans la zone non occupée. Il faut se souvenir que la France était découpée en 5 parties: 2 zones d'occupation allemande et italienne, la zone non occupée sous administration vichyste jusqu'en 1942, l'Alsace-Moselle annexée sous le régime juridique allemand et en zone occupée les départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés au commandement allemand de Bruxelles. En Alsace-Moselle, germanisée et nazifiée, le régime et l'administration de Vichy ont été très tôt éliminés, la police et l'administration épurées et l'autorité assurée par deux Gauleiter. La justice est germanisée, le droit pénal allemand introduit fin janvier 1942 et le service militaire devient obligatoire en août de la même année. Jusqu'en 1942, l'internement à Schirmeck et les exécutions au camp du Struthof ont prévalu. À partir de 1942, la répression s'est amplifiée d'une part sur la Résistance et d'autre part sur les jeunes refusant de porter l'uniforme. Cent-vingt Alsaciens et Mosellans ont été condamnés et exécutés. En zone occupée, la politique de répression a changé tout au long de la guerre comme le montre « la politique des otages ». Dès le début de l'occupation, l'armée allemande met en place un système de

prise d'otage de notables comme en 1914 et y renonce en mai 1941 avant de la reprendre en la codifiant en septembre 1941 et de l'atténuer au début de 1942. Les « notables » sont remplacés par les « judéo-bolcheviques » considérés comme les principaux ennemis des nazis. Les premières fusillades massives d'otages ont lieu en automne Elles sont suivies d'une pause car le commandement allemand considère que ces fusillades de masses sont « contre-productives ». Destinées à effrayer la population et à discréditer la Résistance, elles aboutissent à l'effet contraire. Fin 1941, le décret « Nuit et Brouillard » (NN) qui permet le transfert et le jugement en Allemagne de nombreux résistants a une incidence non négligeable sur les condamnations en France. L'année 1942 est une année charnière, d'une part par le passage de la responsabilité de la répression de la Wermacht à la SS en juillet, et d'autre part par la mise en route de la déportation dans la répression. C'est aussi l'année la plus meurtrière. Après de nouvelles fusillades massives en août et septembre 1942, les exécutions d'otages sont rares jusqu'au 2 octobre 1943 avec l'exécution de 50 otages au Mont Valérien. Cette exécution marque la fin de la politique des otages. En 1944, on considère que les résistants capturés et prisonniers qui sont fusillés en dehors de leur lieu de détention en représailles d'actions de la Résistance peuvent aussi être qualifiés d'otages. Deuxième catégorie, les fusillés après condamnation à mort par les tribunaux sont peu nombreux jusqu'en août 1941. Leur nombre augmente ensuite puis diminue, suite au decret NN au premier semestre 1943. Il reprend sa croissance en août 1943 pour atteindre 200 personnes par mois d'avril 1944 à juin 1944 et 350 personnes en juin 1944 avant de décroître à nouveau. En terme de morts, l'année 1944 est la pire de l'occupation car s'ajoutent à la répression « légale », les massacres des maquisards survivants aux attaques et les grands massacres de civils complétés par de nombreuses mises à mort individuelles ou en petits groupes.

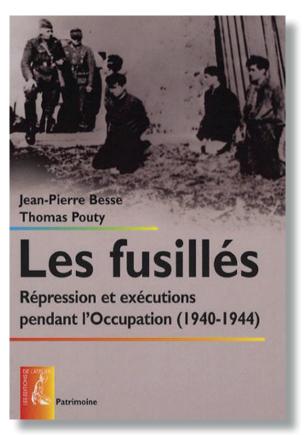
L'inventaire et la biographie des fusillés et massacrés a franchi avec la publication du *Dic*tionnaire des fusillés un pas important. Il reste encore beaucoup à faire, même si la base de données du dictionnaire évolue en prenant en compte les exécutés et les massacrés. Notre association collabore à ce dictionnaire et comme nous l'avons déjà fait, nous continuons à faire appel à nos adhérents pour compléter ce travail. À titre d'exemple, nous avons dans un article précédent (*Châteaubriant* N°261) indiqué que la liste des guillotinées en Allemagne était « sans doute complète » avec 9 femmes. Depuis, nous avons retrouvé 6 autres guillotinées, membres de l'Orchestre Rouge, avec Suzanne Cointe mentionnée dans notre liste. Il faut aussi les citer et leur rendre hommage : Georgette Erlik, Simonne Margarete Pheter, Anna Maximovitsch, Marguerite Marivet, Rita Arnould et Flore Sptinger-Velaerst, guillotinées à Berlin le 20 août 1943.

Jean Darracq

<sup>1</sup> Site internet : http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr

#### Sources:

- Jean Pierre Besse, Thomas Pouty: Les fusillés, Répression et exécutions pendant l'occupation (1940-1944), Editions de l'Atelier
- Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages ou guillotinés en France pendant l'occupation, Editions de l'Atelier



#### Pour en savoir plus :

Notre site familles-de-fusilles.com

Biographies complètes sur internet : maitron-fusillés

## Les poses de plaques commémoratives

armi les actions qui contribuent à la mémoire, les poses de plaques sur des lieux emblématiques du martyr à honorer sont les plus courantes. Vous pouvez vouloir rendre hommage à un résistant de votre famille ou à un autre résistant méconnu dans l'espace public. Vous avez intérêt à vous placer dès le début de votre projet dans une démarche officielle, collective d'associations d'Anciens Combattants ou de notre association (1) et de la municipalité concernée. C'est l'assurance de l'avancement plus rapide de vos démarches.

#### Bien définir les objectifs avant la pose

Les lieux de pose de plaques sont variés : monuments aux morts, ancien domicile du résistant, lieu de sa mort, lieu de combats... chacun de ces lieux induit une inscription adaptée. Il est aussi possible de proposer pour honorer le résistant de baptiser une rue à son nom. Les chances d'y parvenir sont limitées dans les grandes villes où la plupart des espaces sont déjà nommés et sont difficilement «débaptisables». C'est la raison pour laquelle, sauf cas particulier, la pose d'une plaque a plus de chance d'aboutir. Le choix de l'endroit dépend évidemment du lien historique avec le résistant et de la connaissance de sa mémoire. L'ancien lieu d'habitation est généralement favorable car il marque le lien avec l'habitat d'aujourd'hui. Dans tous les cas, depuis 1982, c'est la municipalité qui est responsable de la gestion de son espace public. C'est l'interlocuteur obligatoire auquel vous devez vous adresser. Une délibération municipale est obligatoire. La pose d'une plaque doit prendre en compte de nombreuses contraintes. D'abord, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment privé, il faut l'accord du propriétaire (conseil syndical) qui doit être demandée par la mairie concernée. Ensuite, il faut s'assurer qu'il n'y a aucune opposition des descendants que vous devez inclure dans votre projet pour éviter un refus par la commune soucieuse d'éviter une procédure contentieuse. Enfin, l'endroit choisi doit respecter la règlementation en vigueur établie par les villes sur la gestion de leur espace public. Règles conformes à de nombreux codes d'urbanisme, de la route, etc... Avec quelquefois une difficulté supplémentaire si le bâtiment est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. L'inscription sur la plaque est courte. Elle mentionne la raison du choix du lieu (habitation...),

ensuite le nom du résistant avec souvent ses dates de naissance et décès. Il faut aussi mentionner la raison de la pose (fusillé, déporté-e). On peut aussi rappeler s'il est « Mort pour la France » et aussi sous forme graphique ses décorations. Le vocabulaire a aussi son importance. Par exemple, on n'emploie plus le terme de « boche » qui figure sur de nombreuses plaques d'aprèsguerre, on lui préfère le terme de « nazi ». Le coût de la plaque et du gravage est abordable et on peut aussi demander des subventions. Dans la plupart des cas, le coût est pris en charge par la municipalité concernée.

#### L'inauguration et le suivi

Les cérémonies d'inauguration s'apparentent aux cérémonies officielles. Vous pouvez vous reporter à nos informations de Châteaubriant de mars 2017. Au delà des usages municipaux, vous devrez étendre cet hommage au maximum de personnes, notamment les membres de la famille du résistant concerné et aux descendants de ceux avec qui il a combattu. Pour maintenir le contact en vue des cérémonies futures, ne pas oublier de relever les noms des participants à la cérémonie et, bien que ce ne soit pas l'objectif principal, leur proposer d'adhérer à notre association. Une fois la plaque posée, il faut veiller à sa conservation. Elle peut être déposée en raison de travaux ou de la démolition de son support ou même de bâtiments entiers. Dans ce cas, il faut s'assurer que la plaque sera réinstallée. Quelquefois, on peut avoir des difficultés avec des propriétaires privés. Il faut alors revenir vers les municipalités pour les faire réinstaller. Il faut aussi veiller à sa conservation. Avec le temps, la plaque peut se déteriorer (présence de mousse...) ou les inscriptions peuvent devenir illisibles, surtout quand il y a de l'encre dans les gravures. Enfin, cas plus rare, elles peuvent être profanées par des inscriptions à caractère fasciste ou raciste. Dans tous les cas, il faut s'adresser à la municipalité pour remettre les choses en place.

Le temps entre les premières démarches et la pose est variable : de quelques mois - si la plaque est apposée sur un édifice public - à plusieurs années, notamment en cas de refus de propriétaires privés, ce qui oblige, après les premières démarches, à rechercher d'autres solutions.

<sup>(1)</sup> compléments d'informations : ANFFMRFA - 06 10 98 84 15